



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-655-865 du 5/01/2015

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES, ET DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES : REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Référence : décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : Mme YAGUES, secrétariat de division - tel. : 04-42-91-72-26 - Fax : 04 42 91 70 06
– Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux portant désignation des **représentants du personnel** au sein des instances de concertation citées en objet, suite au renouvellement organisé dans le cadre du scrutin du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et Ressources Humaines de l'Académie d'Aix-Marseille.

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2014-adaenespers1

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 6 et 7
VU l'arrêté Fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014)
VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe
VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques, publié au bulletin académique n° 645 du 29 septembre 2014
VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin et de proclamation des résultats établi le 5 décembre 2014

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants du personnel** à la commission administrative paritaire académique des :

ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	
Titulaires	Suppléants
Hors classe - Mme CHAMIELEC HORN Sylvie - M. VIVIEN Jean-Luc	- Mme REYNIER Chantal - M. BOYER Christian
Directeurs de service et attachés principaux - M. SUISSA Michel - Mme CHAPUIS Nadine	- Mme OLIVI Marie Claude - Mme DELTRIEUX Marie-Françoise
Attachés - Mme NOUARI Marie-Laurence - Mme RIERA Michèle	- Mme FOURNIER Patricia - Mme HOSTIN Agnès

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 15 décembre 2014

Ali SAÏB

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2014-saenespers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 6 et 7

VU l'arrêté Fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014)

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe

VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n° 645 du 29 septembre 2014

VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin et de proclamation des résultats établi le 5 décembre 2014,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants du personnel** à la commission administrative paritaire académique des :

SECRETAIRES D'ADMINISTRATION de l'EDUCATION NATIONALE et de l'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
Classe exceptionnelle - M. ROSSI Alain - Mme MARLY Florence	- Mme MOURTON Joëlle - Mme NOBILE Angèle
Classe supérieure - M. HAUSSER Jean-Claude - M. LE BOZEC Patrice	- Mme LANZI-ESCALONA Melina - Mme CHAIBI Karima
Classe normale - Mme CHEVREUX Françoise - Mme NAPIERALA Sabine	- Mme THEVENET Carole - Mme ABDEDOU Nadia

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 15 décembre 2014

Ali SAÏB



Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2014-adjpers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 6 et 7

VU l'arrêté Fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014)

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe

VU l'arrêté rectoral du 26 septembre relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n° 645 du 29 septembre 2014

VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin et de proclamation des résultats établi le 5 décembre 2014,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants du personnel** à la commission administrative paritaire académique des :

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
Principaux de 1^{ère} classe - Mme COLAZZINA Agnès - Mme BUCCHIERI Patricia	- Mme THOMAS Jacqueline - Mme GRABIT Christine
Principaux de 2^{ème} classe - Mme GENTIL Cécile - Mme ZAMOUM Ouisa	- Mme ABEILLE Ghislaine - Mme MARIE Sylvie
1^{ère} classe - Mme VIDAL Anne-Marie - Mme SOUCHAL Nathalie	- Mme LARZILLIERE Andrée - Mme ROSA Emmanuelle
2^{ème} classe - Mme BALME Alice - Mme COMITE Marie	- Mme GUYON Nathalie - Mme TORTOSA Marianne

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 15 décembre 2014

Ali SAÏB





MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2014-perdirpers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 6 et 7
VU l'arrêté Fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014)
VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe
VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n° 645 du 29 septembre 2014
VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin et de proclamation des résultats établi le 5 décembre 2014

ARRETE

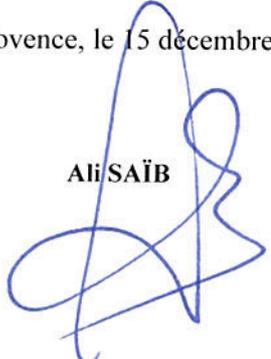
ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants des personnels** à la commission administrative paritaire académique des :

PERSONNELS DE DIRECTION	
Titulaires	Suppléants
Hors classe - M. ABGRALL Jean-Christophe - Mme FABREGA Elisabeth	- M. DUCLOSSON Pierre - Mme ALCANIZ Gisèle
Première classe - Mme LEVEQUE Claudine - M. LENORMAND Cyril	- Mme JOUBERT Sylvie - Mme LAGADEC Isabelle
Deuxième classe - Mme FIANDINO Frédérique - M. BONNET Stéphane	- Mme DAHL Clémentine - M. DONATI Didier

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 15 décembre 2014

Ali SAÏB



Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2014-ienpers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 6 et 7
VU l'arrêté Fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014)
VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe
VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n° 645 du 29 septembre 2014
VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin et de proclamation des résultats établi le 5 décembre 2014

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants des personnels** à la commission administrative paritaire académique des :

INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE	
Titulaires	Suppléants
Hors classe - Mme AUGER Marie-Christine - M. GRENET Jean-Jack	- M. GANDOIS Patrick - M. HOFFALT Olivier
Classe normale - Mme LEGAIGNOUX Nathalie - Mme NACER Fatima	- M. LALLAI Daniel - Mme PAPON Dominique

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 15 décembre 2014

Ali SAÏB



Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2014-segpapers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 6 et 7
VU l'arrêté ministériel du 6 septembre 1984 portant création des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des directeurs adjoints de section d'enseignement général et professionnel adapté.
VU l'arrêté Fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014)
VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe
VU l'arrêté rectoral du 26 septembre relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques et les commissions consultatives paritaires académiques publié au bulletin académique n° 645 du 29 septembre 2014
VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin et de proclamation des résultats établi le 5 décembre 2014

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants des personnels** à la commission consultative paritaire académique des :

DIRECTEURS ADJOINTS CHARGES DE SEGPA	
Titulaires	Suppléants
- Mme BOIS Myriam	- Mme BRAULT Chantal
- M. RAIMONDO Pierre	- M. MULLER Gilles

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 15 décembre 2014

Ali SAÏB



Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2014-ccsapers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10
VU l'arrêté interministériel du 18 février 1977 portant création de commissions consultatives spéciales compétentes à l'égard des chefs d'établissement d'enseignement, et notamment son article 4 (JORF du 5 mars 1977 et BOEN n° 10 du 17 mars 1977)
VU l'arrêté Fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014)
VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe
VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires et les commissions consultatives paritaires académiques publié au bulletin académique n° 645 du 29 septembre 2014
VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin et de proclamation des résultats établi le 5 décembre 2014,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants des personnels** à la commission consultative paritaire académique des directeurs d'établissement spécialisé

DIRECTEURS d'ETABLISSEMENT SPECIALISE	
Titulaires	Suppléants
- Mme LEFORT Corinne	- Mme LEPAGE-BAGATTA Marie-Line
- Mme MEULDERS Corinne	- Mme ALFONSI Michèle

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 15 décembre 2014

Ali SAÏB



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2014-infers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 6 et 7
VU l'arrêté Fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014) et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014)
VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe
VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n°645 du 29 septembre 2014
VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin et de proclamation des résultats établi le 5 décembre 2014

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique des :

INFIRMIER(E)S DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
Hors classe - Mme PIARULLI Florence - Mme BONNEL Nelly	- M. HERPIN Etienne - M. ALLEMAND Christian
Classe supérieure - Mme CEREZO Joelle - Mme MOINE Catherine	- Mme BACHIMON Jacqueline - Mme LEPESAN Sylvia
Classe normale - Mme TAKHEDMIT Djidjiga - Mme NICOLA Laetitia	- Mme DELHEM Julie - Mme LADARRE Nathalie

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 15 décembre 2014

Ali SAÏB



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2014-aspers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 6 et 7

VU l'arrêté Fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014)

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe

VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n° 645 du 29 septembre 2014

VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin et de proclamation des résultats établi le 5 décembre 2014

A R R E T E

ARTICLE 1er : Sont désignés en qualité de **représentants des personnels** à la commission administrative paritaire académique des :

ASSISTANT(E)S DE SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT	
Titulaires	Suppléants
Assistant(e)s de service social principaux(ales) - Mme GIORGETTI Magali - Mme AGNESE Christine	- Mme SARNO Hélène - Mme HUGON Chantal
Assistant(e)s de service social - Mme CONSTANTIN HIMID Mireille - Mme SURROCA Laure	- Mme RABAH Marie-Pierre - Mme AUBRY Emilie

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 15 décembre 2014

Ali SAÏB



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2014-atrfpers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 6 et 7
VU l'arrêté Fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014)
VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe
VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n° 645 du 29 septembre 2014
VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin et de proclamation des résultats établi le 5 décembre 2014

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants du personnel** à la commission administrative paritaire académique des :

ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION	
Titulaires	Suppléants
Principaux de première classe - M. MADONNA André - Mme LO GUIDICE Sylvie	- M. MARIOTTI Jean-Paul - Mme SERRIES Hélène
Principaux de deuxième classe - M. DRIGET Olivier - Mme DURAND TROUBAT Nathalie	- Mme PARAT Sabrina - Mme JOYEUX Sandrine
Première classe - M. LAMY Jean-Louis - M. LEVEILLE Joël	- Mme MAZERAN Francette - M. ROME Patrick
Deuxième classe - Mme INEDJIAN Sandra - Mme CANU Christine	- Mme BOUARD Christiane - Mme SPALACCI Laure

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 15 décembre 2014

Ali SAÏB



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2014-ateepers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 6 et 7
VU l'arrêté Fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014)
VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe
VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n° 645 du 29 septembre 2014
VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin et de proclamation des résultats établi le 5 décembre 2014

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique des :

ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	
Titulaires	Suppléants
Principaux de première classe - M. PALVERT Lucien	- Mme ROQUE Jocelyne
Principaux de deuxième classe - M. CLAUDET Luc - M. MAURIN Didier	- M. PERRIN Michel - M. CAUSSEMILLE Michel
Première classe - M. CANU François - M. MOUTON Pierre	- M. GUINEDOT Emmanuel - M. MUNOZ Xavier
Deuxième classe - M. COUSTON Yves - Mme GIURIATO Céline	- Mme MOLLOT Eliane - Mme MEGHAR Audrey

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 15 décembre 2014

Ali SAÏB